



## Questions suite à jugement d'expulsion et insolvabilité

-----  
Par Odine

Bonjour,

Un huissier me délivre la signification d'un jugement d'expulsion de mon habitation, suite à la procédure entreprise par mon propriétaire. Impactée par les dispositions liées au Covid, je n'ai rien pu payer depuis 2019. J'ai 60 ans, je suis au RSA et suis inscrite à Pôle Emploi. Je suis célibataire sans enfant, je ne possède aucun bien immobilier et ma vieille voiture ne vaut plus rien (vivant en rase campagne, elle m'est vitale).

Or, ce document stipule :

"Condamne Me X à payer à Y la somme de 7800? au titre des loyers et indemnités d'occupation dûs jusqu'au 30 juin 2021, selon décompte arrêté au 10 juin 2021, avec intérêts au taux légal à compter du 22 juillet 2020 sur la somme de 270 ?, à compter du 22 octobre 2020 sur 1400? supplémentaires et à compter de la présente décision pour le surplus" (j'ai arrondi les chiffres).

et d'autre part :

"Condamne Me X à payer à Me Y la somme de 200? sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile."

Je dois dire que je ne comprends rien à ce libellé.

Question 1 : Les sommes s'additionnent-elles ?

J'avais déposé un dossier de surendettement. Mes dettes ont été déclarées gelées pendant un an (afin de me permettre de retrouver un logement moins cher, m'a-t-on expliqué à la BDF). On m'a aussi dit que lorsque j'aurai déménagé, je pourrai déposer un nouveau dossier de surendettement, qui reprendra l'ensemble de ma dette (derniers mois de loyer + Veolia et EDF).

MAIS, je lis sur internet que les sommes faisant l'objet d'une condamnation ne peuvent être prises en compte.

Question 2 : Suis-je dans ce cas de figure ?

En cherchant sur le net, je trouve des articles évoquant une procédure d'insolvabilité.

Question 3 : Dois-je entreprendre cette démarche ?

Question 4 : Est-ce que je risque une saisie de mes meubles et si oui, comment l'empêcher ?

Merci par avance pour votre aide.

-----  
Par ESP

Bonjour

Normalement, vous avez droit à l'Apl, versée directement au propriétaire, cela n'a pas été fait ?

-----  
Par Odine

Mon APL ne couvre pas la totalité du loyer.

-----  
Par Odine

Pourrai-je avoir votre avis sur mes questions initiales ?

Merci